

RESTRICTED
SR/G/5
15 février 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE REUNION DE LA
COMMISSION DE CONCILIATION AVEC SON EXCELLENCE
ABDEL KADI PACHA, PREMIER MINISTRE D'EGYPTE

Tenue le 15 février 1949, au Caire.

Présents: S.E. Abdel Kadi Pacha - Premier Ministre d'Egypte
S.E. Abaza Pacha - Ministre des Affaires étrangères
d'Egypte.
S.E. Hassouna Pacha - Sous-secrétaire d'Etat d'Egypte
M. Yalchin (Turquie) - Président
M. de Boisanger (France)
M. Ethridge (Etats-Unis)
M. Azcarate - Secrétaire principal

Le PREMIER MINISTRE déclare que, puisque les questions soulevées par la Commission sont d'ordre général et que l'objet n'en est pas défini, il ne peut donner aucune réponse précise. En ce qui concerne la paix définitive, il déclare que l'Egypte est très désireuse d'atteindre cet objectif. Cependant, cela paraît difficile avant la signature d'un armistice permanent à Rhodes. Les deux parties ont commencé les négociations à Rhodes sur la base concrète des décisions du Conseil de sécurité, décisions qui ont été acceptées par l'Egypte mais qui ne sont pas respectées par les Juifs. Même les suggestions du Médiateur par intérim, qui vont plus loin que les résolutions du Conseil de sécurité et sont acceptées par l'Egypte, ne le sont pas par les Juifs. Il semble impossible d'obtenir des résultats positifs à Rhodes ou au sein de la Commission de conciliation aussi longtemps que les résolutions du Conseil de sécurité ne sont pas respectées par les Juifs. L'on doit demander aux Juifs de donner des assurances quant à l'acceptation par eux des propositions qui sont faites.

En ce qui concerne les réfugiés, leur droit de retourner chez eux et de reprendre possession de leurs propriétés devrait être reconnu et accepté d'avance. Ce principe, ainsi que celui du versement d'une indemnité à ceux qui ne voudraient pas retourner chez eux sont

/clairement indiqués

clairement indiqués dans la résolution de l'Assemblée générale. Le Premier Ministre estime que les Nations Unies devraient garantir ces droits et s'occuper des réfugiés comme elles l'ont fait pour les personnes déplacées en Europe occidentale.

Le Premier Ministre envisage ensuite la question de Jérusalem et déclare que cette ville a été très bien gouvernée par les Musulmans et qu'il ne semble y avoir aucune raison pour qu'on en décide l'internationalisation. Il ajoute cependant que la politique de l'Egypte est d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de se sentir liée par elles.

En ce qui concerne les questions mentionnées dans le paragraphe 5 de l'Aide-mémoire remis par la Commission de conciliation, le Premier Ministre déclare que l'Egypte considère qu'elles dépendent de l'accord final. Le gouvernement égyptien promet de les étudier en temps voulu avec la plus grande attention et la meilleure volonté, comme il a étudié toutes les autres questions.

Revenant à la question des réfugiés, le Premier Ministre souligne le fait que, bien que la résolution de l'Assemblée générale ait reconnu le droit des réfugiés à retourner chez eux, il faut encore écarter les objections des Juifs. Il indique que tous les autres pays acceptent des religions autres que la leur et donnent à leurs citoyens des droits égaux; en outre, aucun pays ne maintient le monopole d'une religion pour tous ses citoyens. Si ce principe était accepté, le nombre des réfugiés à établir dans les pays avoisinants serait limité, et ces réfugiés pourraient être échangés contre les Juifs résidant dans ces pays et désireux de s'établir en Israël.

Le PRESIDENT demande quel serait le résultat d'un échec des conversations de Rhodes et fait ressortir que cet échec serait dû au fait que les négociations n'ont pas été limitées aux termes de l'armistice et que d'autres éléments y ont été introduits. Il se demande si l'Egypte envisagerait des négociations en vue d'une paix permanente.

au cas où les conversations de Rhodes aboutiraient à un échec, il ajoute que, de l'avis de la Commission de conciliation, l'Egypte ferait preuve de sagesse en agissant ainsi.

Le Président poursuit en expliquant que la Commission estime que le problème des réfugiés est une partie du problème général de paix, et ne saurait être séparé des autres, tels que les problèmes d'ordre économique ou territorial. Si la question des réfugiés était résolue et si les négociations de paix échouaient sur le plan territorial, les réfugiés se trouveraient une fois de plus chassés de leurs foyers. La paix doit être un compromis qui exige des sacrifices mutuels.

En ce qui concerne Jérusalem, le Président se déclare heureux des remarques rassurantes faites par le Premier Ministre annonçant que l'Egypte respectera les résolutions des Nations Unies. Pour accomplir l'internationalisation de Jérusalem, tâche que lui a confiée l'Assemblée des Nations Unies, la Commission a besoin de l'appui des parties intéressées, et il est essentiel que la Commission sache quelles sont les parties disposées à collaborer.

Le PREMIER MINISTRE dit qu'il a expliqué les vues de l'Egypte à propos de Jérusalem, mais il désire ajouter que la résolution de l'Assemblée générale demande également la réinstallation des réfugiés et la reconnaissance de leurs droits. La Commission a dit qu'elle considérait le problème des réfugiés comme une partie du problème général de paix, qui ne doit pas être traité à l'avance, et le Premier Ministre désire savoir pourquoi ceci ne doit pas s'appliquer également à Jérusalem. La Commission a mentionné aussi la possibilité d'un échec des conversations de Rhodes et la nécessité d'autres efforts à fournir pour l'établissement de la paix; la Commission a déclaré encore que si les réfugiés regagnaient leurs foyers et que la guerre reprenait ils se trouveraient chassés de nouveau. Le Premier Ministre en conclut donc que l'armistice doit être réglé en premier lieu. Il répète que l'Egypte souhaite ardemment la paix

/et désire

et désire voir les efforts de la Commission de conciliation couronnés de succès; il ajoute que si l'autre partie a des suggestions à présenter, il est disposé à les examiner avec soin et à prendre les décisions qui s'imposent.

Le PRESIDENT remarque que le problème de Jérusalem ne saurait être réglé avant la signature du traité de paix général; la même remarque s'applique à l'internationalisation de Jérusalem, tâche confiée à la Commission. Pour mettre en oeuvre la résolution, les parties intéressées devraient se réunir autour d'une table et discuter la paix. Il ne voit pas pourquoi il faudrait attendre la fin des conversations de paix; il existe déjà un armistice et il importe de ne pas perdre de temps. Des problèmes urgents réclament une solution immédiate et le Gouvernement égyptien ne devrait pas se montrer trop exigeant sur des points de détail.

M. de BOISANGER dit alors que le Premier Ministre devrait comprendre que la Commission de conciliation attache une grande importance au succès des négociations d'armistice et fera tout en son pouvoir pour en assurer le succès, puisque la Commission désire élargir les conversations de Rhodes. Elle n'a pas de plan défini englobant tous les points et c'est pourquoi elle désire s'informer des vues des parties intéressées. Ceci rendra possible l'examen de toutes les questions en cause, y compris celle d'un armistice.

Le PREMIER MINISTRE répond qu'il ne croit pas les conversations de Rhodes aussi simples que le pense la Commission. Si l'on devait ignorer les résolutions du Conseil de sécurité, la situation deviendrait incompréhensible. Il lui semble étrange que l'on demande au pays qui a respecté les résolutions du Conseil de sécurité de soumettre des propositions avant que l'autre partie se soit soumise à ces résolutions; ou est-ce parce que cette autre partie les a ignorées? Il lui semble plus raisonnable que l'on demande aux Juifs de définir clairement leur position, les décisions des Nations Unies

constituant la base raisonnable d'une solution.

M. ETHRIDGE répète, tant en qualité de membre de la Commission qu'en qualité de représentant des Etats-Unis, que l'on attache une très grande importance aux conversations de Rhodes. Le gouvernement des Etats-Unis aidera le Dr. Bunche dans la plus grande mesure possible et le fait déjà. Mais qu'en est-il de la tâche de la Commission de conciliation ? La position de l'Egypte semble être d'attendre la conclusion d'un traité d'armistice pour commencer à discuter la question des réfugiés. Si telle était l'attitude des autres gouvernements arabes et si les conversations d'armistice aboutissaient, la Commission de conciliation devrait revenir à son point de départ pour connaître les vues des gouvernements sur les autres aspects du problème. Si les conversations de Rhodes échouaient, le Conseil de sécurité donnerait peut-être de nouvelles instructions sur les démarches à entreprendre et chargerait la Commission de conciliation de reprendre les négociations d'armistice au point où le Dr. Bunche les aurait abandonnées. Cela serait une perte de temps pour la Commission. Le problème des réfugiés est urgent, non seulement du point de vue humanitaire, mais aussi en raison de l'agitation politique créée par le déplacement d'un grand nombre de personnes. M. Ethridge espère que le gouvernement égyptien supposera que les conversations d'armistice aboutiront et donnera son avis officieusement sur d'autres aspects du problème à la Commission de conciliation pendant son séjour au Caire.

Le PREMIER MINISTRE expose une fois de plus les vues du gouvernement égyptien comme suit :

1) Question des réfugiés:

- a) reconnaissance de leur droit à regagner leurs foyers.
- b) compensation pour ceux qui ne désirent pas regagner leurs foyers.
- c) remise des réfugiés à la protection et au soin des Nations Unies.

/Des suggestions

Ces suggestions sont d'ordre pratique et le Premier Ministre ne comprend pas pourquoi la Commission ne pourrait pas décider immédiatement de prendre les réfugiés sous sa protection jusqu'au moment où une solution aura été trouvée pour les points a) et b) ci-dessus.

2) Question de Jérusalem

Le Premier Ministre déclare clairement que le gouvernement égyptien ne voit aucune raison qui justifie l'internationalisation de Jérusalem mais qu'il s'en tiendra néanmoins aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il suggère que la Commission de conciliation étudie la situation et soumette des propositions aux parties intéressées.

Le PRESIDENT remercie le Premier Ministre de ses déclarations si claires et dit que la Commission devra revenir au Caire ou soumettre ses propositions par écrit au gouvernement égyptien.

Le PREMIER MINISTRE fait observer que les parties intéressées à ce problème sont très nombreuses et que l'attitude des Juifs n'est pas encore claire.

Le PRESIDENT suggère que la meilleure manière de connaître les divers points de vue serait de permettre à toutes les parties intéressées de se rencontrer.

Le PREMIER MINISTRE demande alors pourquoi la Commission ne propose pas cela et ajoute que le gouvernement égyptien étudierait certainement une telle proposition, bien qu'il ne soit pas très optimiste quant aux résultats, puisque l'attitude de l'autre partie est inconnue et suspecte.

M. ETHRIDGE s'enquiert alors de l'attitude de l'Egypte à l'égard des arrangements territoriaux. Il demande ce que le gouvernement égyptien pense de la possibilité d'échanger des territoires actuellement aux mains des Juifs, en dehors des limites du partage, contre d'autres régions, telles que des parties du Neguev.

Le PREMIER MINISTRE répond que l'Egypte considère que tout ce territoire appartient aux Arabes mais qu'elle s'en tiendra aux

/décisions des

décisions des Nations Unies.

M. de BOISANGER fait remarquer que sur la question des réfugiés, la Commission connaît l'attitude des Juifs. Les Juifs leur refusent le droit de retour. La seule chose à faire est de réunir les parties en cause pour discuter la question dans l'espoir d'arriver à un accord.

Le PREMIER MINISTRE déclare qu'il ne rejette pas cette proposition mais que la première précaution à prendre est d'établir les bonnes intentions de toutes les parties et, de toute façon, la tâche de la Commission de conciliation est de mettre en vigueur la résolution de l'Assemblée générale à ce sujet.